# Risques inhérents à la pratique de la randonnée équestre

risques pour la clientèle

### I. Risques inhérents aux conditions météorologiques

1. Malaises causés par le soleil (coups de soleil, coups de chaleur, déshydratation)
2. Malaises causés par le froid (hypothermie, engelures)
3. Foudre
4. Précipitations (pluie, grêle)
5. Noirceur

### II. Risques inhérents à l’environnement

1. Piqûres d’insectes (abeilles, guêpes, moustiques, mouches à chevreuil, etc.)
2. Coupures causées par des bouteilles de vitre brisées (vandalisme)
3. Herbe à puce
4. Rencontres avec des animaux sauvages

### Risques inhérents à l’écurie

1. Blessures sur le matériel

### Risques inhérents au contact avec les chevaux

1. Morsures
2. Ruades
3. Allergie aux chevaux
4. Parasitisme et maladies infectieuses (certaines étant transmissibles aux humains)

### Risques inhérents à la pratique de l’activité

1. Blessures dues à des chutes ou à d’autres mouvements (entorse, foulure, fracture, etc.)
2. Blessures dues à un contact avec des éléments sur ou près de la piste (branche, poteau, clôture, etc.)
3. Blessures résultant d’un contact accidentel entre les individus
4. Blessures résultant d’un contact accidentel avec d’autres usagers (cycliste, quadiste, etc.)
5. Blessures dues au matériel (étrier, selle, etc.)
6. Autres malaises (crise d’asthme, crise cardiaque, diabète, etc.)
7. Allergie alimentaire
8. Contact avec l’eau ou noyade (s’il y a un cours d’eau sur le trajet)
9. Catastrophe naturelle

### Risques inhérents à la clientèle

1. Insécurité
2. Mauvaise attitude des cavaliers vis-à-vis des chevaux
3. Manque de planification du matériel ou du parcours
4. Équipement mal ajusté
5. Tout handicap physique pouvant nuire à l’équilibre

**risques pour les cHEVAUX**

1. Déshydratation
2. Blessures avec un objet contondant ou coupant
3. Blessures dues à un contact avec des éléments sur ou près de la piste (branche, poteau, clôture, etc.)
4. Blessures dues à une sortie de piste
5. Morsures, griffures
6. Hypothermie

**Référence :** CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR. *Guide de pratique et d’encadrement sécuritaire d’activités de plein air. Normes, exigences et procédures*, 2005.

Cette liste a été élaborée à titre indicatif et ne prétend pas être exhaustive ou limitative.

Le contexte et la gestion du risque peuvent varier en fonction de différents facteurs.